

→ NOS SOLUTIONS



ASSURANCE VIE

EXECUTIVE LIBERTÉS

La **dynamisation** de votre épargne
grâce aux **marchés financiers** et **immobiliers**



CRÉDIT FONCIER

› Foncièrement dans la vie

LA DYNAMISATION DE VOTRE ÉPARGNE GRÂCE AUX MARCHÉS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Vous souhaitez vous constituer une épargne et la valoriser, préparer votre retraite ou effectuer la transmission de votre patrimoine en bénéficiant d'une fiscalité privilégiée ?

Le Crédit Foncier vous accompagne dans la réalisation de votre projet patrimonial.

Le contrat d'assurance vie multisupports Executive Libertés vous permet de profiter des atouts des marchés financiers et immobiliers en dynamisant votre épargne, afin de valoriser votre capital sur le long terme.

Vous avez accès à une gamme diversifiée de supports d'investissement et à différents modes de gestion.



PARLEZ-EN AVEC
VOTRE CONSEILLER
CRÉDIT FONCIER !

UN PLACEMENT DYNAMIQUE POUR VOTRE ÉPARGNE

UN FONCTIONNEMENT SOUPLE

→ Pour bénéficier de tous les avantages d'Executive Libertés, il vous suffit d'effectuer **un versement initial de 1 500 €** sur le contrat.

Votre épargne, que vous laissez fructifier aussi longtemps que vous le souhaitez, **est disponible à tout moment.**

Ainsi, en fonction de l'évolution de votre situation, vous pouvez :

- Réaliser des versements libres au sein d'une large sélection de supports financiers, à raison d'un minimum de 1 500 € par versement et 500 € par support.
- Effectuer des versements programmés, à partir de 100 € par mois ou 150 € par trimestre.
- Modifier la composition de votre contrat quand vous le souhaitez. L'arbitrage minimum s'élève à 1 500 €.
- Opter pour le versement d'un capital ou d'une rente viagère réversible à la sortie du contrat.

LE CHOIX DU MODE DE GESTION

→ Selon votre projet et votre situation, vous choisissez le (ou les) mode(s) de gestion qui vous correspond(ent) le mieux :

- **Gestion déléguée** : vous confiez la gestion de votre épargne à des gérants experts en fonction de votre « profil »,
- **Gestion à horizon** : vous bénéficiez d'une gestion optimisée en fonction de l'horizon de placement que vous envisagez,
- **Gestion automatisée** : vous construisez un contrat sur mesure grâce aux trois options de gestion automatisée : dynamisation des plus-values, sécurisation des plus-values ou investissement progressif,
- **Gestion libre** : vous composez vous-même votre contrat, et effectuez votre choix parmi une large sélection de supports d'investissement complémentaires,
- **Gestion immobilière** : vous accédez à une sélection unique des meilleurs supports immobiliers (OPCVM, Fonds de Fonds, SCPI).

DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES EN CAS DE DÉCÈS

Le contrat Executive Libertés vous propose également **différentes garanties optionnelles** en cas de décès qui répondent à l'ensemble de vos besoins de protection.



UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE EN CAS DE RACHAT

→ En cas de rachat (retrait) partiel ou total, la fiscalité sur les intérêts et les plus-values capitalisés d'Executive Libertés est dégressive.

Fiscalité en cas de rachat ⁽¹⁾		
	Impôt	Prélèvements sociaux
De 0 à 4 ans	Au choix du souscripteur : - PFL ⁽²⁾ de 35 % ou Impôt sur le Revenu	11 %
De 4 à 8 ans	Au choix du souscripteur : - PFL ⁽²⁾ de 15 % ou Impôt sur le Revenu	
Au-delà de 8 ans	Abattement annuel de 4 600 € pour une personne seule ou 9 200 € pour un couple marié. Au-delà, au choix du souscripteur : - PFL ⁽²⁾ de 7,5 % ou Impôt sur le Revenu	

⁽¹⁾ Conditions en vigueur au 01/07/2007. ⁽²⁾ Prélèvement Forfaitaire Libératoire.

› Vous optimisez donc vos avantages fiscaux en privilégiant les rachats partiels ou totaux après 8 ans.

UN CADRE SUCCESSORAL PRIVILÉGIÉ

→ En cas de décès de l'assuré, les versements majorés des intérêts et plus-values sont transmis à un (ou plusieurs) bénéficiaire(s) nommément désigné(s). Votre choix peut évoluer dans le temps.

→ L'investissement au sein d'un contrat d'assurance vie demeure la solution la plus attractive pour organiser sa succession.

	Versements effectués avant le 70 ^{ème} anniversaire de l'assuré	Versements effectués après le 70 ^{ème} anniversaire de l'assuré
Fiscalité en cas de décès de l'assuré	Exonération dans la limite de 152 500 € de capital transmis par bénéficiaire.	Exonération dans la limite de 30 500 € de primes versées (tous contrats d'assurance vie confondus) et exonération totale des produits générés (intérêts et plus-values).
	Au-delà, le capital transmis est taxé au taux forfaitaire de 20 %.	Au-delà, taxation aux droits de mutation selon le degré de parenté entre le bénéficiaire et l'assuré.

→ Si le bénéficiaire désigné est le conjoint survivant ou le concubin pacsé du souscripteur défunt, les capitaux décès seront transmis hors fiscalité à ce dernier (Loi TEPA du 21/08/07).

LES ATOUTS D'EXECUTIVE LIBERTÉS



LA DIVERSIFICATION DE VOTRE PATRIMOINE

› Vous accédez aux marchés financiers et immobiliers et choisissez vos supports d'investissement, du plus sécuritaire aux plus dynamiques

LE CHOIX DU MODE DE GESTION

› Vous choisissez le (ou les) mode(s) de gestion qui vous correspond(ent) le mieux : déléguée, à horizon, automatisée, libre ou immobilière

UN ACCÈS INNOVANT À L'ÉPARGNE IMMOBILIÈRE

› Vous accédez à une gamme de supports immobiliers unique sur le marché (OPCVM, Fonds de Fonds, SCPI)

UN FONCTIONNEMENT SOUPLE

› Vous avez la possibilité d'effectuer des versements libres ou programmés, quand bon vous semble
› Vous pouvez bénéficier d'une avance remboursable qui peut représenter jusqu'à 60% de l'épargne constituée, en cas de besoin temporaire de liquidités

UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

› En cas de rachat et en matière successorale, vous bénéficiez du cadre fiscal privilégié de l'assurance vie

LA DISPONIBILITÉ TOTALE DE VOTRE ÉPARGNE

› Vous êtes libre d'effectuer des rachats partiels ou totaux

LES + DU CRÉDIT FONCIER

Pour vous faire bénéficier de notre savoir-faire en matière de placements et d'investissement patrimonial

- › Identifier vos besoins et déterminer vos objectifs
- › Définir, ensemble, la stratégie patrimoniale qui vous correspond le mieux
- › Vous apporter des solutions personnalisées
- › Envisager régulièrement de nouvelles perspectives de développement de votre épargne

VOTRE AGENCE :



Siège social : 19, rue des Capucines – 75001 Paris – Bureaux et correspondance : 4, quai de Bercy – 94224 Charenton Cedex. **Crédit Foncier de France** – S.A. au capital de 638 458 925 € – 542 029 848 RCS Paris – Intermédiaire d'assurance – Immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 327.

Executive Libertés est un contrat individuel d'assurance sur la vie à capital variable, libellé en euros et en unité de compte, auprès de **La Mondiale Partenaire** - Entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital de 60 024 206 € - RCS 313 689 713 Paris - 14, rue Roquépine - 75379 Paris cedex 08



CRÉDIT FONCIER

› Foncièrement dans la vie